

Vente maison entre temps dece de mon pere

Par cabilou34, le 31/10/2010 à 13:30

Bonjour,

mon pere et ma mere a signe un compromis de vente, entre temps mon pere decede. Nous sommes 4 enfants deux veulent continue ce que mon pere a decide donc vendre la maison et les 2 autre ne veulent pas. Pour arrete la vente de la maison ils ont fait une demande sous tutelle qui est en cour. Je voudrais savoir si cela peut empeche la vente de la maison ou la retarde?

Par mimi493, le 31/10/2010 à 15:10

Le compromis de vente est une vente ferme. Si les acheteurs exigent d'acheter, la procédure de vente se continue avec les héritiers ou alors il faudra les indemniser et ca va couter bonbon

Par cabilou34, le 01/11/2010 à 08:03

je vous remercie de votre reponse mais j ai lu que le juge des tutelles pouvait refuse la vente de la maison etant donne que ma mere a une senilite

Par mimi493, le 01/11/2010 à 13:04

Les actes faits avant une mise sous tutelle alors que la cause de la tutelle existait déjà,

peuvent être annulés

Par cabilou34, le 02/11/2010 à 05:13

MEME SI LE COMPROMIS A ETE SIGNER PAR MON PERE ET MA MERE CAR MON PERE N ETAIT PAS SENILE LUI